

‘ n’y est pas retenue par maladie, ) sans s’être adressée à votre bureau ; ou bien s’il lui a été offert de l’ouvrage ou de l’envoyer où elle pourrait en avoir, et qu’elle a refusé cette offre, elle sera considérée comme ayant perdu tout droit à la protection de ce département.”

*Quest. 6.* Quelles sont les pièces justificatives que vous produisez de ces dépenses ? En quel temps les remettez-vous, et à quel département ?—Des reçus en duplicata de ces dépenses sont les pièces justificatives que je remets au principal agent de l’émigration à Québec à la fin de chaque année.

*Quest. 7.* Quelle a été autant que vous avez pu le remarquer, la conduite des capitaines de bateau à vapeur, des employés de chemins de fer, etc., en cette province, vis-à-vis des émigrants voyageant par leurs lignes ?—Comme les émigrants débarquent à Prescott en venant de Montréal et de Québec, je suis incapable, d’après ma connaissance personnelle, de dire quelle a été à leur égard la conduite des capitaines de bateau à vapeur et des employés de chemins de fer durant leur trajet jusqu’à ce lieu ; mais l’on s’est plaint parfois de ce que la compagnie Grand Tronc n’eût donné pas le temps nécessaire pour descendre leur bagage à Prescott, et souvent il est arrivé que leur bagage a été transporté plus loin que cette gare. Dans quelques cas, les personnes ont retrouvé leur propriété, mais dans d’autres, je regrette d’avoir à le dire, elle s’est trouvée complètement perdue. La ligne de chemin de fer entre cette cité et Prescott s’est en tout temps montrée obligeante et accommodante avec les émigrants qui voyageaient sur son chemin.

*Quest. 8.* Quelle est la proportion des émigrants de moyens qui se sont établis définitivement en ce pays ?—Le très grand nombre d’émigrants qui avaient des moyens et qui se sont rendus dans cette section de la province, s’est en général établi dans le pays.

*Quest. 9.* Quelle est la proportion de ceux qui restent en ville comparativement à ceux qui vont s’établir sur des terres ?—Qu’une très petite partie est restée en cette cité, Quelques-uns ont pu s’établir dans les petites villes et villages sur l’Ottawa, mais le grand nombre a préféré aller s’établir sur des terres.

*Quest. 10.* Quel est le nombre total des nouveaux émigrants qui, en 1858 et 1859, se sont adressés à votre bureau pour avoir des renseignements dans l’intention de s’établir sur le territoire de l’Ottawa ?—Le grand nombre des émigrants qui, en 1858 et 1859, se sont adressés à ce bureau pour être renseignés à l’égard des terres du pays, avaient l’intention de s’établir sur le territoire de l’Ottawa, et c’est ce qu’il a fait. Il m’est tout à fait impossible de donner le nombre exact de ceux qui peuvent avoir acheté des terres, soit des particuliers ou de la couronne ; mais j’ai tout lieu de croire que durant ces années il en a été vendue une très grande quantité aux émigrants, surtout en 1858.

*Quest. 11.* Vous a-t-on demandé des renseignements à l’égard des comtés au-dessous et au-dessus de la cité d’Ottawa ?—L’on m’en a peu demandé à l’égard des comtés au-dessous de la cité d’Ottawa. Il a été vendu aux émigrants quelques lots sur les terres de la couronne dans les nouveaux townships en arrière de Templeton et sur le territoire de la Gatineau.

*Quest. 12.* Quels sont les moyens que vous avez pour répandre ces renseignements ?—Il n’en a été mis aucun à ma disposition. Je donne ces renseignements d’après la connaissance que je puis avoir du pays.

*Quest. 13.* Est-ce d’après votre connaissance personnelle que vous voulez dire, ou bien si c’est d’après celle des principaux habitants ?—Il me faut parler et agir d’après ma connaissance personnelle autant que d’après les informations que je puis obtenir des principaux habitants avec lesquels il m’arrive de venir en contact. Il serait à désirer que j’eusse de meilleurs moyens de connaître les besoins de cette étendue de pays. Il est de la plus grande importance que les agents de l’émigration sachent où sont les sites les plus propres à la colonisation, et de même ils devraient savoir où la main-d’œuvre est le plus en demande, afin de pouvoir renseigner les personnes qui s’adressent à eux à ce sujet, les visites qu’ils pourraient faire alors dans leur district seraient suivies de résultats avantageux.

*Quest. 14.* Le département vous a-t-il fourni de copies des derniers rapports d’arpentage, lesquels font connaître la qualité du sol des côtés est et ouest de la rivière Ottawa ?—Je n’ai jamais rien reçu de semblable d’aucun département du gouvernement.

*Quest. 15.* Recevez-vous des communications des agents des terres de la couronne, ou de quelques autres personnes chargées de donner des renseignements sur le territoire de